

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DE LA LEGISLATION
ET DU CONTENTIEUX



BP : 37/45 - LIBREVILLE
Tél. : 01. 79.53.76 - 01.79.53.77

N° 0004 /MER/SG/DGI/DLC

COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance du public que le Code Général des Impôts (CGI) mis à jour au 1^{er} février 2021, est disponible et sera en vente dans les locaux de la Direction Générale des Impôts (**Direction de la Législation et du Contentieux**), à compter du 07 juin 2021.

Cette nouvelle édition du CGI comprend, outre les dispositions fiscales déjà codifiées :

- Toutes les dispositions fiscales non codifiées contenues dans les différentes lois de Finances ;
- Les dispositions fiscales des codes spécifiques (code minier, code agricole, code forestier);
- La fiscalité des collectivités locales ;
- Les mesures fiscales propres à promouvoir l'investissement (charte des investissements, ZERP de Nkok, etc.) ;
- Les conventions fiscales signées, ratifiées et publiées par le Gabon (CEMAC, France, Belgique, Canada, etc.).

Fait à Libreville, le 03 JUIN 2021

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA-NDJOMBA

